

VILLE DU HAVRE

MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS DE SERVICES

Développement de visites guidées et d'animations dans les cimetières havrais

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

Marché passé selon une procédure adaptée en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 à R.2123-7 du Code de la commande publique.

ARTICLE 1 - ACHETEUR

Ville du Havre

Direction des Espaces verts

1517 place de l'Hôtel de Ville

CS 40051

76084 LE HAVRE CEDEX

Site de téléchargement. <https://www.mpe76.fr>

ARTICLE 2 - OBJET DE LA CONSULTATION

La Ville du Havre souhaite valoriser et développer l'offre de visites et d'animations dans les cimetières havrais, qui sont des lieux patrimoniaux exceptionnels. Outre leur fonction mémorielle, ces sites sont riches d'un patrimoine funéraire et artistique. Ils présentent également un intérêt paysager et abritent une remarquable biodiversité, tant végétale qu'animale.

La présente consultation a pour objet la conclusion de prestations de services portant sur la conception, l'organisation et l'animation de prestations (visites guidées, promenades culturelles, actions de médiation ...) destinées à valoriser les cimetières havrais et d'inciter un nouveau public à les découvrir.

Les prestations ont notamment pour objectifs :

- de faire découvrir les richesses patrimoniales, culturelles et naturelles des cimetières havrais ;
- de sensibiliser le public aux actions environnementales et paysagères menées par la Ville.

Les sites concernés sont :

- le cimetière Sainte-Marie ;
- le cimetière de l'Abbaye de Graville ;
- le cimetière de Bléville.

ARTICLE 3 - FORME DU MARCHÉ – PROCEDURE

La Ville du Havre se réserve la possibilité d'attribuer plusieurs marchés.

Chaque candidat retenu se verra attribuer un marché distinct correspondant aux prestations proposées dans son offre.

Celui-ci sera alors complété **par une annexe à l'acte d'engagement valant CCAP simplifié**, afin de préciser les modalités pratiques d'exercice de l'activité : thématiques retenues, calendrier prévisionnel, conditions d'occupation du domaine public, public visé, conditions tarifaires et engagements réciproques des parties.

chaque marché sera conclu à prix global et forfaitaire.

ARTICLE 4 - DURÉE DES MARCHÉS

Les marchés prendront effet à compter de leur notification.

Les prestations devront être réalisées entre le 1er mars 2027 et le 30 novembre 2027.

ARTICLE 5 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Peuvent présenter une offre les opérateurs économiques disposant des compétences et qualifications nécessaires à la réalisation des prestations :

- guides-conférenciers ;
- associations culturelles ;
- associations environnementales ;
- médiateurs culturels ;
- historiens ;
- botanistes ;
- animateurs nature ;
- entreprises ou organismes spécialisés.

Les candidats devront être en mesure de justifier de leur capacité à exercer leur activité.

ARTICLE 6 – CARACTERISTIQUES DES PRESTATIONS ATTENDUES

Les actions proposées pourront prendre notamment la forme :

- de visites guidées ;
- de promenades culturelles ;
- prestations artistiques ;
- d'animations pédagogiques ;
- d'ateliers de sensibilisation ;
- d'actions de médiation.

Les prestations devront être compatibles avec le caractère funéraire des lieux et respecter les principes de dignité, décence et recueillement.

Les actions proposées devront être en lien avec l'une ou les thématiques suivantes :

- l'aspect historique du site ;
- les monuments funéraires patrimoniaux ;
- les personnalités inhumées ;
- l'environnement ;
- la particularité paysagère de chaque site.

ARTICLE 7 - PROGRAMMATION

Les candidats devront proposer un programme annuel pour chaque thématique retenue.

Le programme annuel de chaque candidat devra inclure un minimum de quatre activités.

Les actions devront être réparties sur l'ensemble de la période de mars à novembre 2027.

Les activités grand public seront privilégiées les week-ends.

Les groupes constitués et publics scolaires pourront être accueillis en semaine.

Objectif de la programmation

Assurer des rendez-vous réguliers et saisonniers auprès du public avec une offre diversifiée.

ARTICLE 8 - DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation comprend :

- le présent règlement de la consultation ;
 - l'acte d'engagement valant CCAP simplifié ;
 - le cadre de mémoire technique ;
 - le règlement général des cimetières ;
 - toute annexe utile à la consultation.
-

ARTICLE 9 - CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE ET D'OFFRE

9.1 Candidature

Le candidat remet :

- une déclaration sur l'honneur attestant qu'il n'entre dans aucun des cas d'exclusion de la commande publique ;
- un justificatif d'immatriculation (Kbis, avis SIRET ou document équivalent) ;
- tout document permettant d'apprécier ses capacités professionnelles.

9.2 Offre

L'offre comprend :

- l'acte d'engagement complété et signé ;
- le mémoire technique dûment renseigné ;
- le programme prévisionnel des activités ;
- le calendrier prévisionnel des interventions ;
- la décomposition du prix global et forfaitaire.

ARTICLE 10 - CRITÈRES DE JUGEMENT DES OFFRES

Les offres seront analysées selon les critères suivants :

1. Valeur technique de l'offre : 60 points

Appréciée au regard :

- de la qualité et de l'intérêt du contenu des prestations proposées : **25 points** ;
- de la cohérence avec les objectifs de valorisation des cimetières de la Ville : **15 points** ;
- du respect du caractère mémoriel et funéraire des sites : **10 points** ;
- de la pertinence de la programmation proposée, qualité du calendrier et organisation des activités : **10 points**.

2. Moyens humains et expérience du candidat : 20 points

Appréciés au regard :

- des qualifications des intervenants : **10 points** ;
- des références produites : **5 points** ;
- de l'expérience dans des prestations comparables : **5 points**.

3. Prix des prestations : 20 points, noté sur 20

$$\left[\frac{\text{Prix de l'offre la moins chère}}{\text{Prix de l'offre}} \right] \times 20$$

Apprécié au regard du montant global proposé dans l'acte d'engagement.

ARTICLE 11 - NÉGOCIATION

La Ville du Havre se réserve la possibilité :

- d'attribuer le marché sur la base des offres initiales ;
- ou d'engager une négociation avec un ou plusieurs candidats.

La négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment son contenu technique et son prix.

ARTICLE 12 - REMISE DES OFFRES

Les offres devront parvenir au plus tard :

Le mercredi 18 novembre 2026 avant 16 h 00

Elles seront transmises :

Par courrier : Direction des Espaces vert s- 1517 place de l'Hôtel de Ville - CS 40051 –

76084 LE HAVRE

ou

Par courriel : sabrina.cisse@lehavre.fr / sophie.benazzouz@lehavre.fr

ou

Pour les dossiers téléchargés sur la plateforme AWS retour obligatoire sur <https://www.mpe76.fr>

La mention suivante devra être indiquée :

« Marché public relatif au développement de visites guidées et d'animations dans les cimetières havrais »

Toute offre reçue hors délai pourra être déclarée irrégulière.

ARTICLE 13 - DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES

Les offres demeurent valables pendant une durée de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

ARTICLE 14 - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Les demandes de renseignements devront être adressées à :

Direction des Espaces verts - Ville du Havre

Courriel : anne.guelon@lehavre.fr

ARTICLE 15 - ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Le candidat retenu devra produire, sur demande de la Ville, les documents et attestations prévus par le Code de la commande publique.

Le marché prendra effet à compter de sa notification.

ARTICLE 16 – NOMENCLATURE PERTINENTE

Les références à la nomenclature européenne (CPV) associées à la présente consultation sont les suivantes :

75200000-8 : Prestations de services collectivités

75200000 : Prestations de services animations